PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

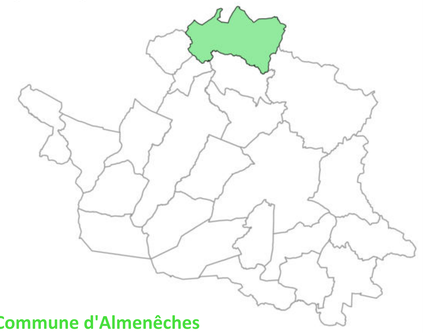

Commune d'Almenêches

Suite à modification simplifiée n°1

0 500 1 000 m

Nord

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

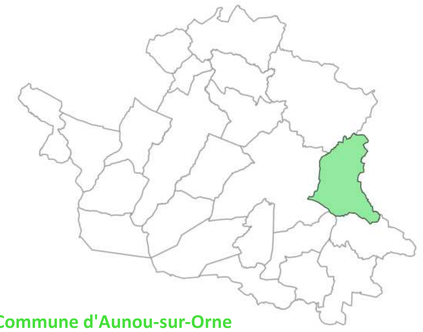

Commune d'Aunou-sur-Orne

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

0 — 750 — 1 500 m

Nord

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

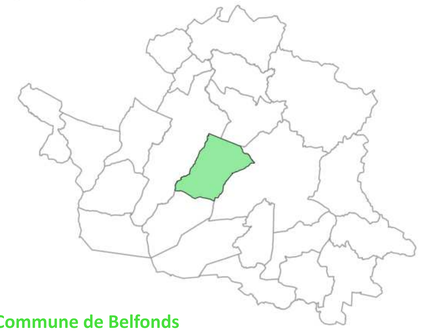

Commune de Belfonds

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

Nord

0 500 1 000 m

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

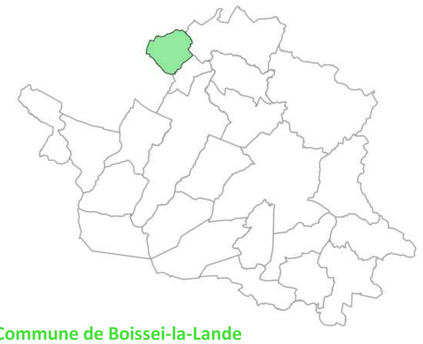

Commune de Boissei-la-Lande

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 250 500 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

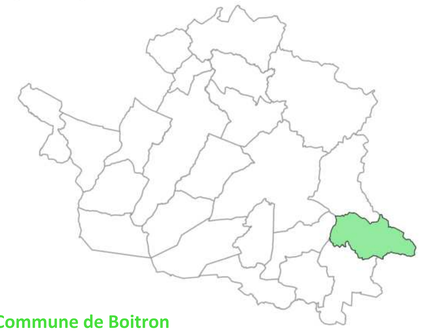

Commune de Boitron

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

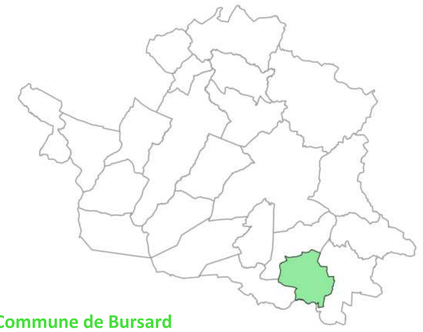

Commune de Bursard

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

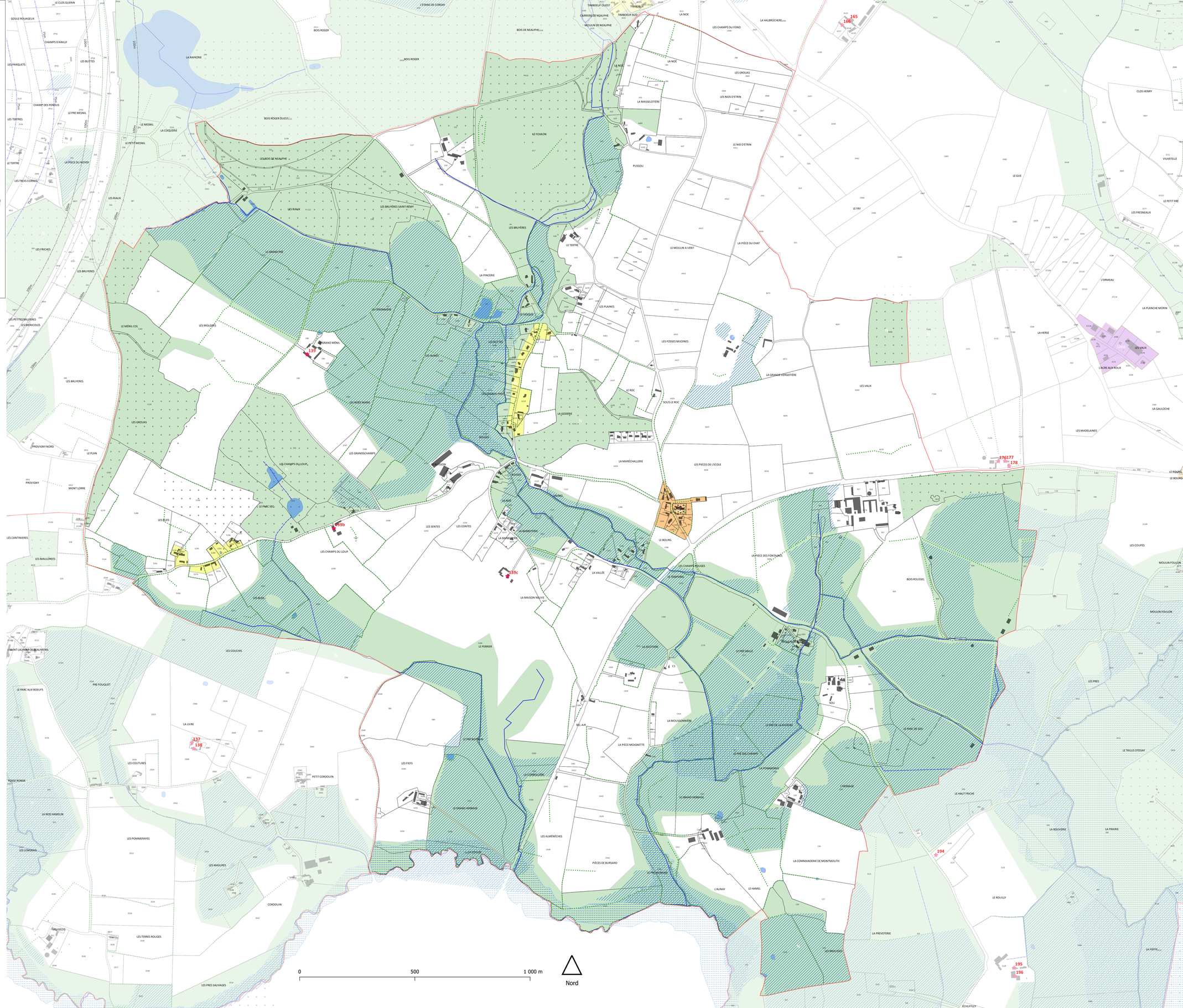

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

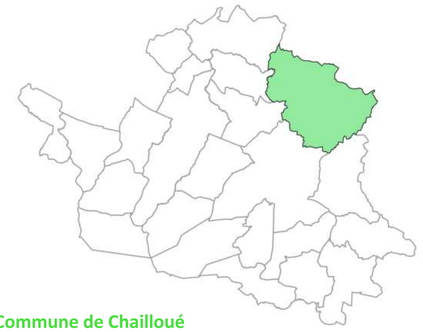

Commune de Chailloué

Suite à modification simplifiée n°1

0 — 750 — 1 500 m

Nord

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

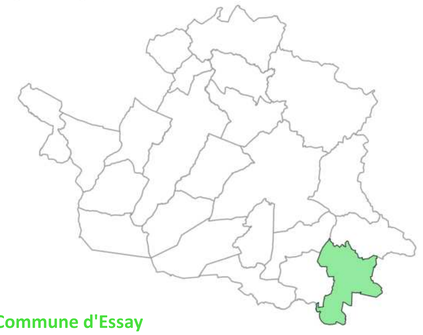

Commune d'Essay

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 750 1 500 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

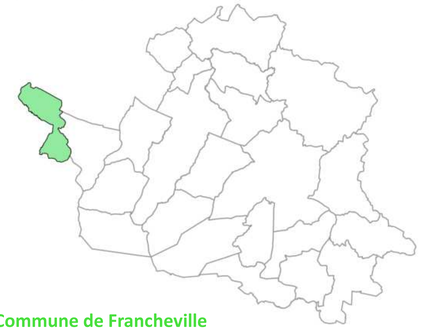

Commune de Francheville

Suite à modification simplifiée n°1

0 500 1 000 m

Nord

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

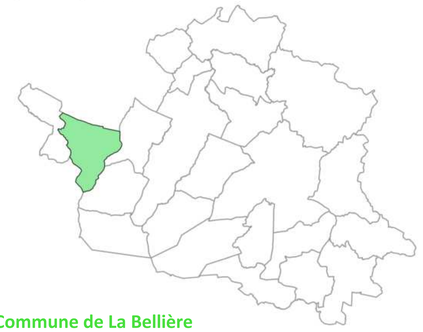

Commune de La Bellière

Suite à modification simplifiée n°1

0 500 1 000 m

Nord

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique



Commune de La Chapelle-prés-Sées

Suite à modification simplifiée n°1

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

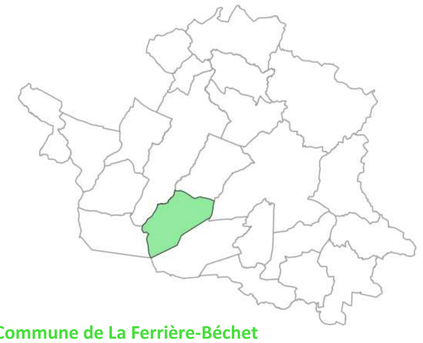

Commune de La Ferrière-Béchet

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

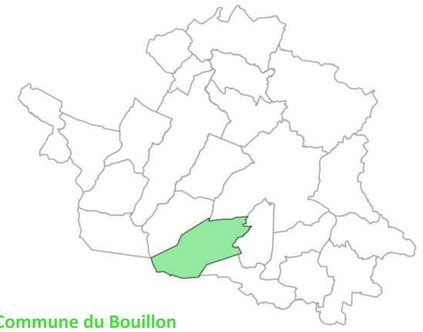

Commune du Bouillon

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 — 750 — 1 500 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

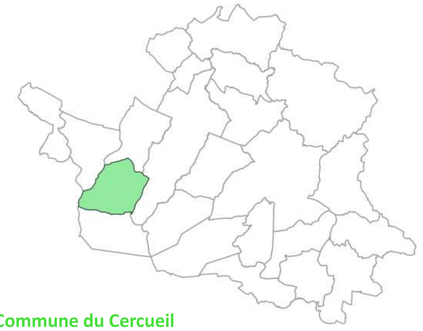

Commune du Cercueil

Suite à modification simplifiée n°1

0 — 500 — 1 000 m

Nord

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

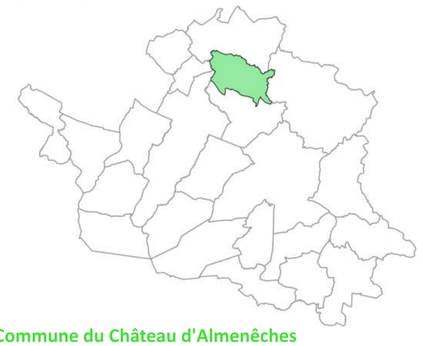

Commune du Château d'Almenêches

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

Nord

0 250 500 m

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique



Commune de Macé

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

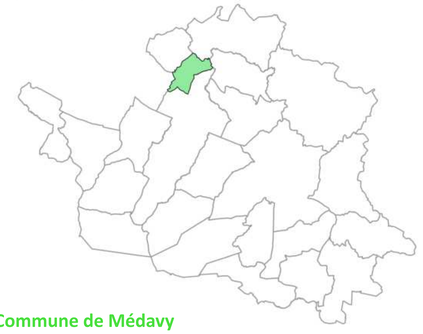

Commune de Médavy

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne
communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

Nord

0 250 500 m

22b 22c 27a 25a 41 42

Aet

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

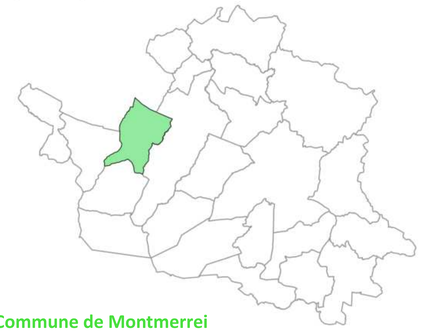

Commune de Montmerrei

Suite à modification simplifiée n°1

0 500 1 000 m

Nord

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

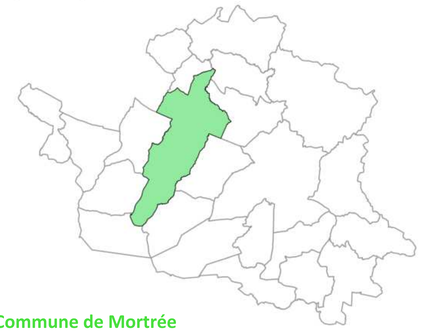

Commune de Mortrée

Suite à modification simplifiée n°1

0 1 2 km

Nord

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

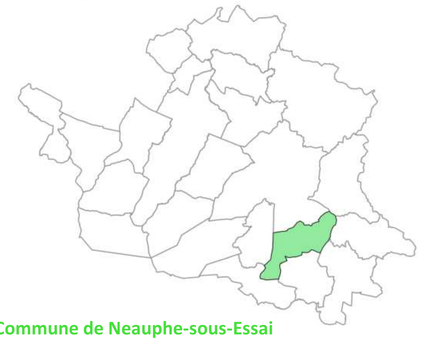

Commune de Neauphe-sous-Essai

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

Nord

0 500 1 000 m

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique



Commune de Saint-Gervais-du-Perron

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

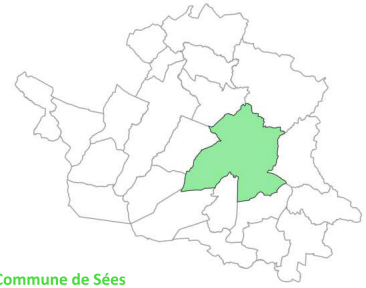

Commune de Sées

Suite à modification simplifiée n°1

Aturba
Paysage et urbanisme

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Eléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

Nord

0 750 1 500 m

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Sources de l'Orne
Règlement graphique

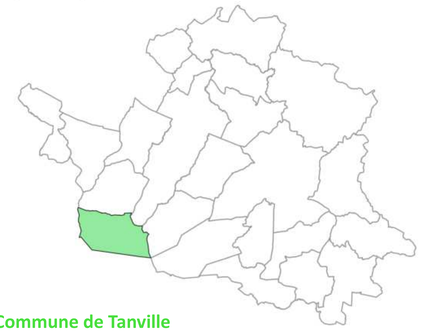

Commune de Tanville

Suite à modification simplifiée n°1

Sources de l'Orne communauté de communes

PERSPECTIVE
ATELIER D'URBANISME

Les zones urbaines

- Ua : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uazp : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles pour le bourg d'Essay
- Ub : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Ul : zone urbaine à vocation de services et équipements
- Uea : zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- Ueac : zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uei : zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, de stockage et de logistique

Les zones à urbaniser

- 1AUb : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- 1AUe : zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales
- 2AUb : zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles

Les zones agricoles

- A : zone agricole à protéger
- Ah : zone d'habitat densifiable située dans l'espace agricole
- Aet : zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées
- Ae : zone d'activité économique située dans l'espace agricole où des constructions sont autorisées

Les zones naturelles

- N : zone naturelle à protéger
- Nl : zone naturelle à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs
- Nc : zone de carrière
- Nj : zone naturelle à vocation d'accueil de jardins familiaux ou d'activités de loisirs

Les prescriptions

- Commerces à protéger (interdiction de changement de destination)
- Éléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Linéaires bocagers à protéger
- Linéaires bocagers à planter
- Linéaires commerciaux à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages (75 mètres)
- Marge de recul le long des routes nationales (100 mètres)
- Zones humides
- Emplacements réservés et servitudes de projet
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés et espaces non bâtis en zone urbaine à protéger
- Périmètre de centralité
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments paysagers (cône de vue) à protéger

Les informations

- Cours d'eau (à titre indicatif)
- Cours d'eau (en attente d'expertise) (à titre indicatif)
- Points d'eau (à titre indicatif)
- Secteur potentiels de renaturation
- Site patrimonial remarquable (Essay)
- Cimetière
- Zone d'expansion des crues des bassins versants "Don Orne"/ "Thouane Sennevière" / "Vezone"
- Zone des aléas du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de l'Orne Amont
- Périmètres forestiers (source BD Topo)
- Limites communales terrestres (Source : Conseil départemental de l'Orne)

Source cadastrale : data.gouv / Janvier 2022

0 500 1 000 m

Nord